

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE
LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE LUNDI 14 MAI
2001, À 17H00.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant
Monsieur Gilles Beudet, conseiller
Monsieur Jean-Claude Beudoin, conseiller suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu, assistait également à la séance.

Étaient absents :

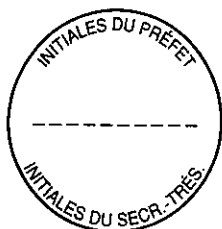
Monsieur Marcel Dulude, conseiller, remplacé par monsieur Jean-Claude
Beudoin
Monsieur Paul Sofio, conseiller

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Ayant constaté que le quorum est atteint, monsieur le Préfet ouvre la
séance et demande au secrétaire-trésorier de faire lecture de l'avis de
convocation de la présente séance extraordinaire.

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis
spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

messieurs Pierre Bourbonnais préfet, Gilles Plante préfet suppléant,
madame la conseillère Jocelyne Lecavalier, messieurs les conseillers
Gilles Beudet, Robert Beaudry, Julien Bussière, André Choinière, Guy
Dubé, Marcel Dulude, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Yves Laganière,
Paul Sofio et Claude Voyer.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leur place d'affaire respective ou domicile respectif selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance entre 16 heures et 17 heures, le 4 mai 2001.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^{ième} jour du mois de mai de l'an deux mille un (2001).

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-05-111

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que signifié par le secrétaire-trésorier dans l'avis de convocation, à savoir :

3. Adoption du règlement numéro 32-01 : règlement du Schéma d'Aménagement Révisé
4. Adoption du règlement numéro 14-16-1 : règlement de remplacement du règlement numéro 14-16 modifiant le Schéma d'Aménagement
5. Organisation policière
6. Interventions de l'assistance
7. Divers
8. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 32-01 : RÈGLEMENT
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Concernant le Schéma d'Aménagement Révisé :

Monsieur Bernard Gagnon indique qu'il y aurait lieu de réévaluer les exigences relatives aux impacts du développement urbain sur le milieu hydrique.

Monsieur Robert Beaudry souligne que certaines plantations d'arbres devraient être permises dans le bois de protection.

Le directeur général souligne que le Schéma d'Aménagement Révisé doit faire l'objet d'un avis gouvernemental avant son entrée en vigueur et qu'il est fort probable que des modifications seront apportées de toutes façons.

À la suite d'échanges sur le sujet, la résolution suivante est déposée :

01-05-112

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 12 mai 1994, une résolution à l'effet d'entreprendre la révision de son Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

01-05-112
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 22 janvier 1996, un Document sur les Objets de la Révision du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Premier Projet de Schéma d'Aménagement Révisé, adopté le 4 juin 1998, a été soumis à une procédure de consultation auprès des municipalités de la M.R.C., des M.R.C. adjacentes ainsi que des ministères et mandataires du gouvernement;

ATTENDU QUE le Second Projet de Schéma d'Aménagement Révisé, adopté le 2 septembre 1999, a été soumis à une procédure de consultation auprès des municipalités de la M.R.C. et des M.R.C. adjacentes et qu'une Commission a tenu une assemblée publique dans chacune des municipalités du territoire;

ATTENDU QUE suite aux divers commentaires et mémoires reçus, le Conseil a réalisé le Schéma d'Aménagement Révisé;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé doit être adopté par règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion, accompagné du règlement de Schéma d'Aménagement Révisé, ont été déposés à cet effet lors de séance ordinaire du 3 mai 2001;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de la Métropole doit donner son avis sur le Schéma d'Aménagement Révisé, eu égard aux orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE dans l'éventualité où le Schéma d'Aménagement Révisé ne respecte pas les orientations gouvernementales, la M.R.C. doit remplacer le Schéma d'Aménagement Révisé par un autre Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 32-01, intitulé : "Schéma d'Aménagement Révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu", tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 14-16-1 : RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 14-16 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

01-05-113

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. a adopté le règlement numéro 14-16 modifiant le Schéma d'Aménagement, le 1^{er} mars 2001;



No de résolution
ou annotation

01-05-113
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro 14-16 visait la modification de dispositions relatives au nombre d'enseignes détachées d'un commerce et la modification des limites de l'affectation commerciale dans le secteur des Promenades Saint-Bruno en vue de l'agrandir;

ATTENDU QUE par son avis, daté du 1^{er} mai 2001, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole a désavoué le règlement numéro 14-16;

ATTENDU QUE les motifs invoqués par la Ministre sont à l'effet que la modification proposée par le règlement numéro 14-16, en ce qui concerne le secteur des Promenades Saint-Bruno, ne s'appuie pas sur une justification claire des besoins en nouveaux espaces commerciaux et que cette modification apparaît prématurée, compte tenu de l'exercice de planification en cours;

ATTENDU QUE le volet du règlement numéro 14-16 relatif à l'affichage ne fait pas l'objet d'aucune représentation de la part de la Ministre;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 53.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent au Conseil de la M.R.C. de remplacer le règlement désavoué par un autre règlement qui tient compte des motifs d'objection de la Ministre, sans avoir à reprendre la procédure complète d'adoption d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 14-16-1, intitulé : "Règlement remplaçant le règlement numéro 14-16, modifiant le règlement numéro 14, Schéma d'Aménagement", tel qu'annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

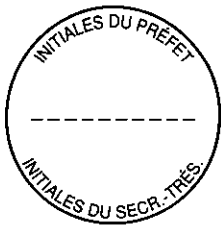
Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 7. DIVERS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU D'adopter une motion de félicitations à monsieur Bernard Gagnon pour son élection au poste de président de l'Union des municipalités du Québec, lors du Congrès qui s'est tenu les 10, 11 et 12 mai dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

01-05-114



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

01-05-115

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

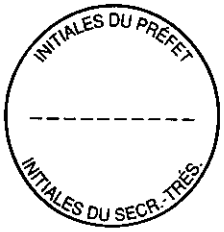
**ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du
jour ayant été épuisés.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 17 heures 30.

**Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier**

**Pierre Bourbonnais
préfet**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**